

Actualité et histoire de la famille Lespinay - L'Espinay

1402 - 2012

15 juin 2008

Les Perreau et les Lespinay (1re partie)

L'article ci-après, qui n'a pas intéressé les revues spécialisées, a au moins son intérêt pour la compréhension des systèmes d'alliances familiales, les réseaux de parenté et de clientèle qui se sont formés au début du XVI^e siècle, au moment où le protestantisme s'installait en Bretagne et ailleurs autour de quelques grands notables : les d'Andelot-Coligny, les Rohan, les Mornay.

Dans le Vexin, comme en Bretagne, les Lespinay et les Perreau se sont trouvés incorporés dans ces trois réseaux interdépendants, formant eux-mêmes ensemble un curieux réseau d'alliances imbriquées. L'étude que nous présentons donne quelques informations sur l'ascension sociale considérable des Perreau, les imbrications d'alliances, les stratégies matrimoniales organisées par les Rohan et impliquant les Lespinay et les Perreau, tout cela à partir de l'étude de la pierre tombale de Jacques de Perreau, à l'inventaire des Monuments historiques, située à Magnitot près de Magny-en-Vexin et d'indications données en 1638 par René de Bruc, généalogiste breton, qui nous ont mis sur la piste de Jacques de Perreau à Magnitot.

Over-blog n'acceptant pas de gros articles, celui-ci est découpé en trois parties :

1) Famille ; 2) [Alliances et piété](#) ; 3) [Pierre tombale](#).

La tombe de Jacques de Perreau à Magnitot (1) Ascension familiale et débuts du protestantisme (XV^e-XVI^e s.)

Charles de LESPINAY, juin 2003

La chapelle de Magnitot (commune de Saint-Gervais, Val-d'Oise) offrait jusqu'il y a peu un mystère. En effet, son autel est encadré par deux magnifiques dalles funéraires épigraphes décorées^[1] : l'une concerne un personnage connu, Jehan d'Isque, seigneur d'Isque, Omerville et Magnitot, vêtu en chevalier^[2] l'épée à la ceinture, un lion et un heaume à ses pieds, le visage et les mains incrustés de marbre ; l'autre, de même facture et de même époque que la précédente, est celle d'un inconnu dont le nom a souvent été mal déchiffré.^[3]

D'après l'épithaphe sur bandeau répartie sur trois côtés de la dalle funéraire, il s'agit d'un dénommé Jacques de Perreau, Sieur de Castillon, « panetier ordinaire du roy de France et d'Angleterre », décédé le 14 janvier 1528. Il devait alors avoir environ 50 ans. Représenté debout dans un décor architectural religieux, il est vêtu exactement comme le seigneur d'Isque (décédé en 1504), portant cote de mailles, armure, épée, poignard et gantelet, avec à ses pieds un heaume à plumail de chevalier et un lévrier. Son blason ou écu, représenté de part et d'autre du gisant, ainsi que sur le devant et les épaules de son vêtement, comprend un chevron avec une coquille saint-jacques^[4] en pointe et un canton à senestre semé de fleurs de lys. L'existence de cette sépulture est signalée dès 1638 dans une généalogie donnée à d'Hozier par son correspondant en Bretagne René de Bruc^[5], qui signale que Jacques de Perreau est décédé à Londres en 1528, « en odeur de sainteté », et enterré en la chapelle de Magnitot près Magny-en-Vexin. Sa présence dans la chapelle des Isque pouvait logiquement s'expliquer par une proche parenté ou par une alliance avec la famille d'Isque, en tant que beau-frère par exemple.

Et en effet, diverses sources mentionnent le mariage, en 1508, de Louis d'Isque (fils de Jehan précité) sieur d'Omerville et de Magnitot avec une Marguerite Perreau, leur fille Philippe d'Isque

épousant le 24 février 1548 Antoine de Chaumont fils de Gilles seigneur de Bellaître[6]. Cette Marguerite Perreau, qui paraît de même génération que Jacques de Perreau, devait donc être sa sœur[7], celui-ci étant dans ce cas le beau-frère de Louis d'Isque, inhumé probablement à son côté dans l'ancienne chapelle de Magnitot (sa pierre tombale n'a pas été conservée dans la chapelle actuelle). On peut supposer aussi qu'un fort lien d'amitié les avait unis jusqu'à la mort. Cela dit, et sans en savoir plus, nous pouvons essayer de préciser de quelle famille était issu l'homme inhumé à côté du seigneur d'Isque, avant d'étudier une partie du réseau familial auquel il appartenait avec les d'Isque et diverses familles qui vont s'engager dès les années 1550 dans le protestantisme.

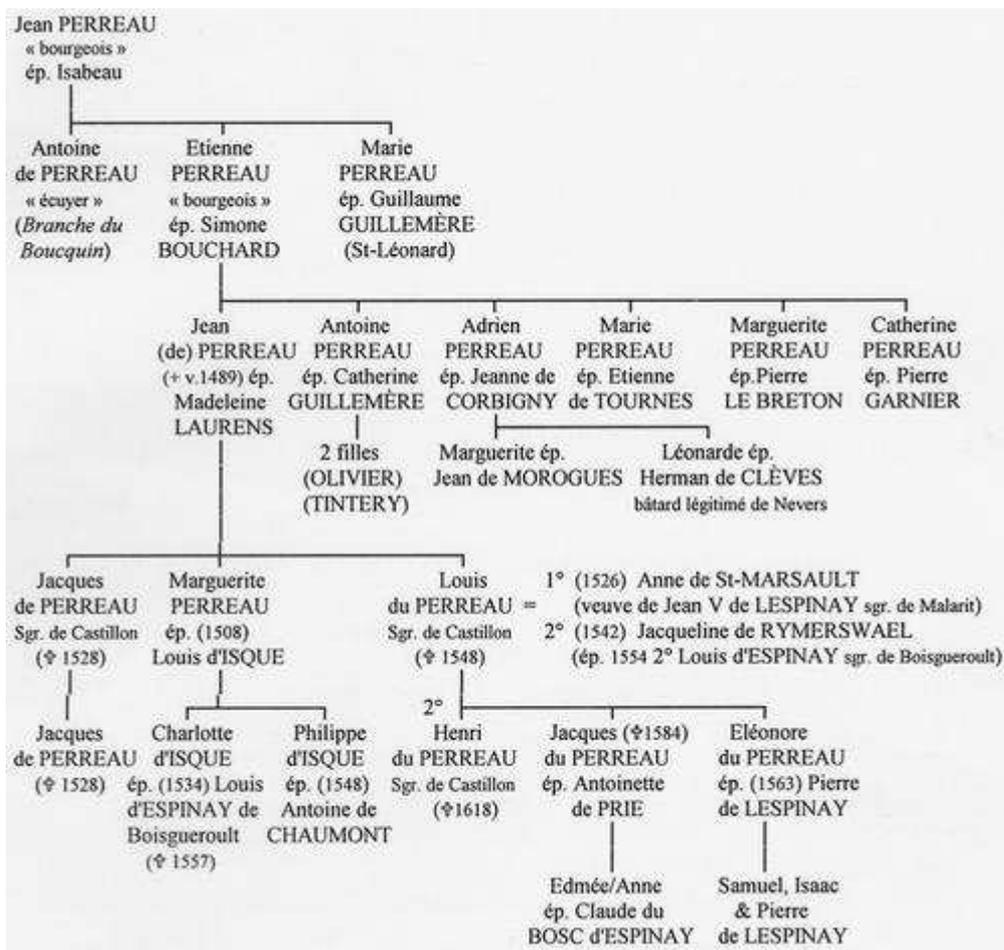
Une famille obscure à l'ascension rapide

La famille (de) Perreau est très peu connue des historiens. Son existence nous est révélée essentiellement par les manuscrits français de la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Titres) [8], à utiliser avec précaution, et par les archives de la famille de Lespinay[9]. Louis de (ou du) Perreau, frère cadet de Jacques de Perreau, a laissé une correspondance avec M. de Marillac alors qu'il était ambassadeur en Angleterre[10]. A la lecture de ces sources on découvre que, malgré les origines obscures de cette famille, son ascension fut très rapide.

Les Perreau, implantés récemment en Picardie, sont originaires de la paroisse Saint-Léonard de Corbigny dans le Nivernais. Leur premier auteur connu est Jean Perreau, « bourgeois de Saint-Léonard » au début du XVe siècle. Il a deux fils et une fille connus. L'aîné de ses fils, Antoine (de) Perreau, qualifié d'écuyer comme le seront tous ses descendants, est l'auteur de la branche noble du Boucquin subsistante au XVIIe siècle. Le second, Etienne Perreau, marié à Simone Bouchard, est bourgeois de Saint-Léonard. Parmi les cinq enfants d'Etienne Perreau, très bien alliés à des familles essentiellement bourgeoises du Nivernais, « maistre Jean Perreau », épouse début 1479 « honorable femme Magdaleine Laurens » ou de Laurento. Notaire-secrétaire et clerc à la chambre des comptes du roi, il vient s'installer semble-t-il en Picardie, se rapprochant de Paris où son beau-père Nicolas Laurens est maître d'hôtel du roi Louis XI. Les qualificatifs de « maistre » et d'« honorable » semblent indiquer que les deux époux n'étaient pas nobles[11]. Jean Perreau est le père de Jacques et Louis de (du) Perreau [12], tous deux chevaliers et nobles, et très probablement de Marguerite Perreau, tous liés au Vexin : Jacques et Marguerite par les d'Isque de Magnitot, Louis par sa petite-fille Edmée qui épouse Claude du Bosq sieur d'Espinay, résidant dans le Vexin normand.

La généalogie de la famille (de) Perreau établie par René de Bruc vers 1638 a comme personnage central ce Louis de Perreau (ou du Perreau) déjà nommé, chevalier, chanoine de Liège en 1517, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François Ier de 1529 (ou 1526) à 1547, conseiller du roi, valet de chambre de la reine Eléonore dès son mariage en 1530, chambellan ordinaire du roi et de la reine, capitaine de Guérande en Bretagne jusqu'en 1536, grand maître des eaux et forêts de Bretagne jusqu'en 1541, ambassadeur en Angleterre en 1533, puis de 1537 à 1539, héraut d'armes de l'Ordre de Sa Majesté jusqu'à sa mort en 1548. Il est né avant 1489, année de l'inventaire après décès de feu Jean Perreau son père. Selon René de Bruc, Louis de Perreau est un « Picard de naissance », seigneur de Catillon ou Chastillon « en Picardie » (en réalité, paroisse de Fay en Bretagne). Il est aussi seigneur de Villers (don du roi en 1544), Les Otieux et Marcheville en Picardie. C'est donc un voisin du Vexin et des d'Isque. Une bonne partie, sinon la totalité, de son patrimoine en Picardie et Bretagne provient de dons du roi faits à lui-même ou à son frère Jacques dont il héritera en 1529. Il a épousé en premières noces à Angoulême le 5 mars 1526 Anne [Green] de Saint-Marsault (veuve en premières noces de Jean II du Chaffault et en secondes noces de Jean V de Lespinay, tous deux Bretons), dame d'honneur de la duchesse d'Angoulême et sœur du sénéchal de Périgord. En secondes noces, il épouse au château d'Angoulême en 1542 Jacqueline de Romerswale ou Rymerswael, dame d'honneur d'Eléonore d'Autriche (sœur de Charles Quint et femme de François Ier), fille d'Adrien baron de Lodick, comte de Rosendaël, amiral de Flandres, et de Jeanne de Glimes de Grimberghe (descendante des ducs de Brabant) : leurs enfants hériteront d'une fortune considérable. En effet, les six frères et sœurs de Jacqueline n'eurent pas de postérité. Sa dernière sœur, Isabelle de Rymerswael, avait épousé en premières noces le huguenot Jacques de Bourgonne (1557) [13].

Tableau 1



Jean (de) Perreau



Jacques de Perreau



Louis de Perreau

Leurs armes étaient « *D'or au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules posées 2 et 1* ». Cependant, les armes portées par la descendance de Jean (de) Perreau et Madeleine Laurens sont, comme on le voit sur la pierre tombale de Magnitot : « *D'argent au chevron de sable avec une coquille saint-jacques (ou une rose) en pointe, au franc canton d'azur semé de fleurs de lys d'or* » pour Jacques de Perreau, alias « *D'argent au chevron de sable, au franc canton d'azur chargé de cinq fleurs de lys d'or posées en sautoir* » pour son frère Louis. L'adjonction des fleurs de lys royales ne pouvait se faire qu'avec l'autorisation du roi et en reconnaissance de services particuliers qui ont pu être rendus soit par le père de Jacques et Louis de Perreau, soit par les deux frères eux-mêmes. Il semblerait plutôt que ces armes aient été données **aux deux fils de Jean Perreau, lors de leur anoblissement**, puisque ceux-ci sont qualifiés nobles selon les documents de leur époque, alors que leurs parents ne le sont pas. Et en effet, Jacques et Louis de Perreau, tous deux gentilhommes ordinaires de la chambre du roi (le premier jusqu'en 1528, date de sa mort, et le second à partir de 1529) ont semble-t-il accompli plusieurs missions

de confiance pour le roi François Ier, en particulier en Angleterre et en Italie. Les dons de terres faits à plusieurs reprises par le roi à Louis de Perreau en sont un témoignage de reconnaissance.

Il est intéressant aussi de suivre l'évolution de l'écriture du nom. **On sait que la particule n'est pas un indice de noblesse mais, dès la fin du XVe siècle, les Perreau ont semble-t-il commencé à écrire leur nom précédé d'une particule**, Antoine de Perreau (auteur de la branche noble du Boucquin, ayant fait ses preuves à la réformation de la noblesse française) lorsqu'il apparaît comme écuyer, et Jean de Perreau lorsqu'il devient « cleric à la chambre des comptes du roi », puis ses fils et leurs enfants après lui, hésitant entre le « de » et le « du ». Cependant, les documents administratifs et notariés de l'époque leur refusent en général la particule que les documents ultérieurs vont parfois leur donner. Le plus souvent, **Jean le père de Jacques, Louis et, probablement, Marguerite, est mentionné sans particule**, de même que sa fille Marguerite. Même les membres de la branche du Boucquin dont la noblesse a été prouvée sont mentionnés en général sans particule (sauf dans le mémoire de preuves qu'ils ont présenté pour la confirmation de leur noblesse).

Etienne Perreau, père de Jean, était présenté dans une généalogie de la Bibliothèque nationale [15] comme chevalier, Sieur de Roches et de Terripereau (= « terre au Perreau » ou « terre de Perreau »), alors que d'autres sources montrent qu'il était bourgeois de la paroisse Saint-Léonard de Corbigny, titre qui ne s'appliquait pas ici à un noble, membre de la municipalité d'une ville-bourg, mais à un commerçant d'un bourg. Il s'agit d'une amusante reconstruction (« Etienne Perreau, Sieur de Terre au Perreau ») faite au XVIIe siècle à partir de la situation sociale exceptionnelle de Jacques et Louis de Perreau. De façon inhabituelle pour l'époque il semble donc que **les Perreau, bien qu'issus de petite bourgeoisie, aient tenté, dès la fin du XVe siècle, d'agrèger à leur nom une particule** pour mieux coller à leur rang social qui était rehaussé par les alliances qu'ils avaient contractées [16]. Parmi ces alliances bourgeoises et nobles, notons en Nivernais les Bouchard, Guillemère (de St-Léonard, dont un membre était curé d'Argenteuil), de Corbigny, de Tournes, de Morogues, de Clèves (Herman, bâtard légitimé de Nevers) et en Vexin et Picardie les Laurens, d'Isque, du Bosc d'Espinay.

Jacques de Perreau est donc quelqu'un qui a des relations, par son travail et par sa famille. Son père a dû le faire présenter très jeune au roi ainsi que son frère Louis, tous deux devenant attachés à son entourage. Sous le règne de Charles VIII ou de Louis XII, il reçoit la terre de Castillon en Bretagne [17] en remerciement de ses services. **A la mort de Louis XII en 1515, il devient un proche du roi François Ier**, époux de Claude fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, son frère étant lui-même nommé chanoine laïque de Liège le 1er juillet 1517. Il faut dire qu'en outre tous deux ont parmi leurs cousins germains par alliance Herman de Clèves, « cousin du roi », petit-fils légitimé de Jean Duc de Clèves, frère de Marie de Clèves, mère de Louis XII [18]. On ne sait à quelle date Jacques de Perreau est devenu « panetier ordinaire du roy de France et d'Angleterre ». La mention paraît curieuse car aucun des rois concernés (Louis XII et François Ier) ne s'intitule roi de France et d'Angleterre [19]. Peut-être faut-il y voir une confusion faite par le sculpteur de la pierre tombale, parmi les informations qui lui ont été données pour réaliser son œuvre, entre l'office de panetier ordinaire tenu par Jacques de Perreau auprès du roi de France et ses ambassades auprès du roi d'Angleterre.

Un Jacques de Perreau, dit « le jeune Castillon », est mentionné après le décès de notre défunt de Magnitot, ce qui en fait très probablement son fils (la mention « jeune » rappelant en général que le père porte le même prénom, et « Castillon » signifiant qu'il est seigneur, ou fils du seigneur, de cette terre). Il semble avoir pris la suite de son père dans les missions spéciales confiées par le roi. C'est le cas dans un mandement du trésorier de l'épargne du 26 août 1528 pour porter des lettres du roi au comte de Saint-Pol en Italie, et dans un autre mandement du même du 22 septembre 1528 pour rapporter à M. de Saint-Pol en Italie la réponse aux lettres dont celui-ci l'avait chargé pour le roi, et lui faire tenir 10.312 livres 10 sous tournois destinées à son armée [20]. Dès 1529, Louis de Perreau est nommé seigneur de Castillon, ayant semble-t-il succédé à son frère et au « jeune Castillon » très probablement décédé. En mars 1529, il est chargé d'une mission diplomatique pour le roi en Italie et de porter 40.000 livres tournois au comte de Saint-Pol (lieutenant général du duché de Milan) et 40.000 autres livres à Renzo de Cere (lieutenant général du duché de Naples) pour le paiement des gens de guerre [21]. Si **Jacques de Perreau le jeune** est bien le fils de son homonyme de Magnitot, on peut envisager que ce dernier ait pu épouser une sœur de Louis d'Isque à la même époque où celui-ci épousait Marguerite Perreau, un double mariage par lequel

deux amis épousant leurs sœurs respectives renforçaient ainsi leurs liens (ce que pourrait montrer la présence d'un lévrier sur la pierre tombale, symbole de fidélité).

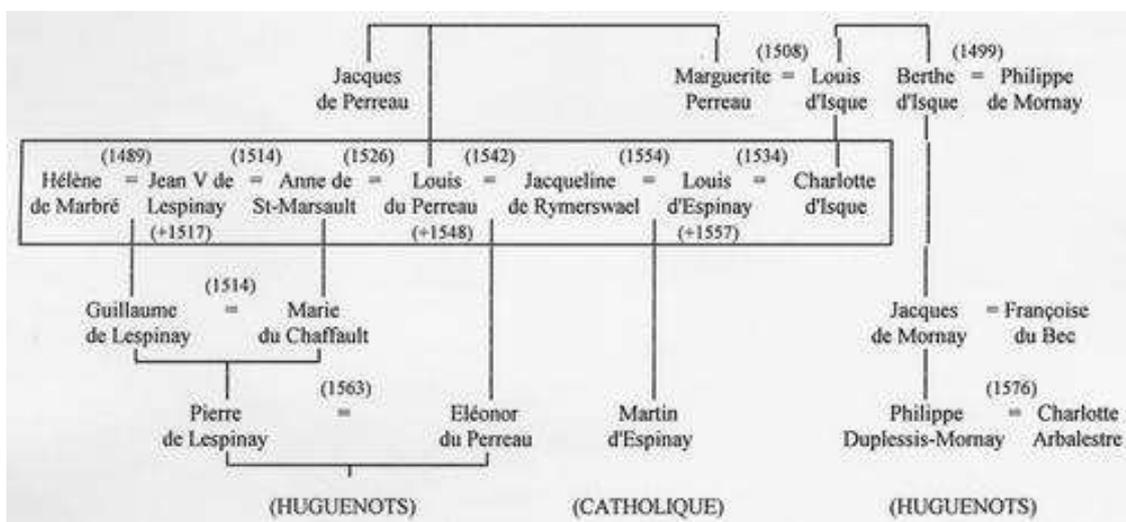
Une curiosité : des alliances imbriquées

Si l'on n'a pas trouvé de source mentionnant l'alliance de Jacques de Perreau, on connaît beaucoup mieux les alliances de son environnement familial. Celles-ci, par leur imbrication, sont une curiosité digne d'être présentée, montrant l'étendue des relations familiales et de clientèle qu'elles ont favorisées, prélude à la circulation des idées et à la propagation du protestantisme.

Louis d'Espinay^[22] veuf de **Charlotte d'Isque**, nièce de Jacques de Perreau, épouse en 1554 la belle-sœur de Jacques de Perreau, **Jacqueline de Rymerswael**^[23]. C'est probablement autant à cause de cette parenté que de leur présence conjointe à la cour royale qu'ils se sont connus. Le mari défunt de Jacqueline de Rymerswael, Louis du Perreau, frère de Jacques de Perreau, avait épousé vers l'âge de 40 ans (en 1526) Anne de Saint-Marsault, elle-même âgée d'environ 40 ans, veuve en deuxièmes nocces de Jean de Lespinay (mort en 1517) fils d'un trésorier de Bretagne. Les biens de ce trésorier, saisis à sa mort en charge en 1524, avaient été donnés sur proposition du « prince de Rohan »^[24] par le roi en 1527 (et lettre de 1529) à Louis du Perreau, époux depuis 1526 de la bru du trésorier, devenu par ce mariage tuteur de Samson de Lespinay, né vers 1516, fils du deuxième mariage de sa femme et petit-fils du trésorier. Cette donation royale à un allié du réseau familial Lespinay-St-Marsault n'est pas une coïncidence. Les princes et vicomtes de Rohan étaient les suzerains des Lespinay et leurs protecteurs, et surtout des parents de Marie du Chaffault, fille du premier mariage d'Anne de Saint-Marsault avec Jean du Chaffault (décédé en 1512), qui avait épousé Guillaume de Lespinay, demi-frère de Samson. Si Louis du Perreau était décédé avant son épouse et sans postérité, ses biens seraient revenus à celle-ci puis à ses enfants, et donc en grande partie aux Lespinay, par droit d'aînesse.

Le tableau suivant essaie de montrer une partie des relations créées par des alliances successives : sept personnes liées ensemble par veuvages consécutifs, dont la descendance a contracté alliance et bénéficié de contacts familiaux élargis. Il ne montre pas **la proximité généalogique** des Rohan et de la duchesse Anne de Bretagne avec les du Chaffault, et par conséquent avec Anne de St-Marsault et les Lespinay, ni celle **de Louis XII et de François Ier avec les Perreau**, parentés de type « féodal » qui nécessiteraient d'autres tableaux complexes nous éloignant du Vexin. Ces personnes, pour la plupart, avaient en commun d'être proches de la cour royale de France.

Tableau 2



On a l'impression que plusieurs de ces alliances imbriquées ne sont pas des hasards. La famille de Rohan semble avoir pris en main la destinée de Louis du Perreau (dont la propre tante, Léonarde Perreau, a épousé Herman de Clèves, cousin du roi), encourageant son mariage en 1526 avec une cousine par alliance des Rohan (puisque veuve de Jean du Chaffault cousin des Rohan), bru en seconde noce du trésorier de Bretagne défunt, saisi par le pouvoir royal. Puis, une fois Louis devenu veuf et sans enfants de ce mariage, René de Rohan encourage son remariage en 1542 (il a environ 56 ans !) avec une jeune dame d'honneur d'Éléonore d'Autriche de très haute lignée, Jacqueline de Rymerswael, et les héberge tous deux en son château de Blain. Après la mort de Louis du Perreau en 1548, il prend en charge l'éducation de ses trois enfants. Peu après la naissance vers 1547 de leur seule fille et troisième enfant Éléonore, Isabeau de Navarre, alors veuve de René de Rohan, favorise les tractations en vue de mariage entre les Lespinay et Jacqueline de Rymerswael, veuve de Louis du Perreau, qui vient de se remarier avec Louis d'Espinay. Ces tractations dureront 10 ans, au cours desquels Samson de Lespinay abandonne sa place à son neveu Pierre de Lespinay, chef du nom et d'armes, lui-même veuf, qui a le même âge que lui et qui épousera donc à l'âge d'environ 46 ans la riche héritière âgée de 16 ans, récupérant ainsi tous les biens saisis sur sa famille.

L'action des Rohan ne s'arrêtera pas là non plus. Fondateur de la communauté huguenote de Bretagne, grand ami de François d'Andelot de Coligny, protecteur des huguenots, Henri de Rohan [26] fera convertir au protestantisme tous les membres de sa cour, dont les Lespinay et les enfants Perreau, malgré l'opposition de Jacqueline de Rymerswael, alors veuve de Louis d'Espinay, décédé en 1557. La descendance de Louis d'Espinay restera catholique. Quant à Duplessis-Mornay, neveu par alliance de Louis d'Espinay, élevé dans un milieu familial catholique, mais entouré de personnes (dont sa mère) qui se tournent vers le protestantisme, lui-même ami de l'amiral de Coligny, frère d'Andelot, il se convertit au protestantisme par une démarche que les historiens ont présentée comme personnelle mais qui correspond à celle de son entourage familial étendu, lié à la cour des Rohan, convertie dès 1559, et à la cour royale.

Une famille d'une grande piété ?

Outre son ascension sociale et économique rapide, la particularité de cette famille fut une grande piété, très représentative de l'époque, à la recherche de voies d'expression nouvelles. Jacques meurt « en odeur de sainteté » à Londres et son corps est rapatrié en France pour être enterré à Magnitot où sa pierre tombale le montre les mains jointes, un « pacifique » lévrier à ses pieds. Son frère cadet Louis est aussi réputé pour sa piété, de même que sa belle-sœur Jacqueline de Rymerswael. Si les deux frères, morts trop tôt, n'ont pu avoir de rôle direct dans l'avènement du calvinisme dans le Vexin et en Bretagne, leur famille y fut étroitement mêlée. Selon certains érudits [27], Monsieur de Castillon aurait puisé les idées protestantes en Angleterre mais cela n'est pas si sûr car il semble être resté fervent catholique jusqu'à sa mort. En 1558 eut lieu la première prédication calviniste par les ministres Fleurier et Loiseleur au château de Blain, à l'instigation de François d'Andelot de Coligny, devant les Rohan et leurs vassaux rassemblés. Dès 1559, les enfants Perreau et les Lespinay, tous vassaux des Rohan, étaient convertis. Leur descendance persistera jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes et même après, certains rejoignant la confession catholique pour recouvrer leurs biens mis sous séquestre, une autre étant convertie en douceur à la Bastille.

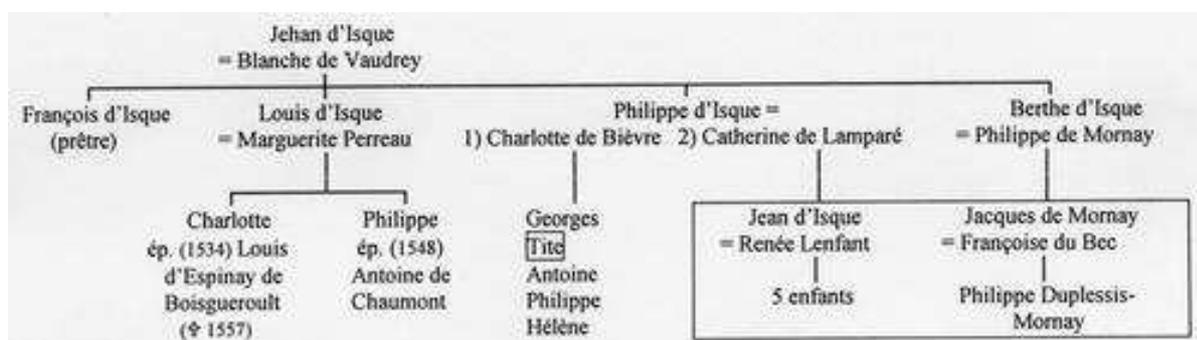
Cependant, Jacqueline de Rymerswael resta fervente catholique jusqu'à sa mort, contrairement par exemple à sa sœur Isabelle, huguenote dès 1555, réfugiée à Cologne. Le fils de son second mariage, Martin d'Espinay, comte de Rosendael, ne suivra pas ses demi-frères et sa demi-sœur dans leur choix religieux. Lors des pourparlers (1557-1563) en vue du mariage entre sa fille Éléonore du Perreau (filleule de la reine Éléonore) et Pierre de Lespinay (petit-fils de Jean V de Lespinay), elle insista dans un contrat notarié du 30 avril 1563 pour que le mariage soit catholique mais, sur la pression des Rohan, les futurs mariés étant en outre déjà convertis au calvinisme, celui-ci fut célébré au grand temple du bourg de Blain selon le rite réformé. Ses deux premiers fils, très pieux, vécurent dans une assez grande austérité au sein de la religion réformée.

On n'a aucune autre information sur Jacques de Perreau, le frère aîné de Louis. Le fait qu'il décède en 1528 en Angleterre pourrait laisser supposer qu'il y était en mission pour le roi de France et que les relations qu'il y avait ont pu favoriser le choix de son frère comme ambassadeur du roi de France en 1533. Sa pierre tombale représente en tout cas un personnage important, en tenue de chevalier. L'étude plus approfondie des archives du XVI^e siècle pourrait nous en dire plus[28]. La coïncidence entre l'apparition du protestantisme à Blain et dans le Vexin où les Perreau avaient des relations familiales laisse à penser que ces deux régions étaient liées de façon particulière à travers quelques personnes influentes et attirées par de nouvelles formes de dévotion. Parmi ces personnes il y a les Coligny, les Rohan, les Perreau et les Mornay, les uns étant à la tête d'un réseau de clientèle, les autres au sein d'un système d'alliances familiales complexes, comme le montre le tableau d'alliances imbriquées ci-dessus, exemple parmi d'autres des relations familiales « étendues » qui pouvaient lier entre elles diverses régions de France ou même d'Europe.

L'intérêt des généalogies utilisées ici est qu'elles permettent de poser des questions, dans la mesure où leur construction est fiable. Il reste cependant encore beaucoup de zones d'ombre. Par exemple, **Marguerite Perreau, qui est sans aucun doute une proche parente de Jacques de Perreau, est-elle sa fille ou plutôt sa sœur ?** Jacques de Perreau est-il le beau-père de Louis d'Isque, son beau-frère ou celui de son père, Jehan d'Isque, près duquel il repose à Magnitot ? Louis du Perreau, présenté comme le frère de Jacques de Perreau, ne serait-il pas plutôt un de ses fils (est-ce un hasard s'il porte le même prénom que Louis d'Isque ?), si l'on tient compte de l'écart d'âge entre eux et du fait que Louis[29] lui succède entre autre comme gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, portant le même écu fleurdelysé ? Nous avons fait des choix qui nous paraissent logiques au vu des dates et des documents dont nous disposons, mais qui pourront être contredits par des données et des hypothèses ultérieures. En ce qui concerne les d'Isque, il subsiste aussi des zones d'ombre sur leur généalogie. La certitude que nous pouvons avoir est que les Perreau et les d'Isque sont liés par Louis d'Isque et Marguerite Perreau et peut-être par Jehan d'Isque et Jacques de Perreau (époux d'une sœur ou d'une fille de Jehan d'Isque, ou père de Marguerite Perreau).

Pour mieux comprendre à la fois l'histoire politique de la France et celle du protestantisme, il conviendrait d'étudier un peu plus les familles alliées partiellement présentées dans le tableau relatif aux alliances imbriquées. On y voit que **les Perreau**, les Lespinay, une partie des d'Isque et des Mornay **vont entrer dans le protestantisme** de façon presque concomitante sous l'influence des mêmes réseaux familiaux et politiques, comme nous en avons déjà donné un aperçu auparavant. En particulier, l'histoire des d'Isque vient semble-t-il apporter d'autres éléments de réflexion à l'histoire du protestantisme, puisque plusieurs descendants de Jehan d'Isque, devenus protestants, seront obligés de migrer au delà du Rhin ou en Suisse, puis pour certains aux Amériques. On s'aperçoit ainsi que Jacques de Mornay, père du célèbre Duplessis-Mornay et petit-fils de Jehan d'Isque, avait plusieurs cousins germains protestants, enfants de son oncle Philippe d'Isque, dont Jean d'Isque, fils de la deuxième femme de Philippe, Catherine de Lamparé. Ce cousin avait épousé la fille de Jean Lenfant, relation de Calvin et chef des protestants lorrains à Strasbourg, qui fut condamné à mort et exécuté comme protestant en 1571. Un dernier schéma généalogique, celui des d'Isque vexinois au XVI^e siècle, va illustrer ce qui vient d'être dit et peut-être ouvrir d'autres pistes de recherches.

Tableau 3



Charlotte d'Isque eut de son mari Louis d'Espinay une fille, Madeleine, qui épousa le 22 février 1571 Jérôme Maynet, sieur de La Vallée, protestant dieppois (+1574), conseiller clerc au Parlement de Rouen, dont elle n'eut pas d'enfants. Ses cousins germains Tite et Jean (fils de Philippe d'Isque), et Jacques de Mornay (fils de Berthe d'Isque) se sont eux-mêmes convertis au protestantisme.

François d'Isque, prêtre, conseiller au Parlement de Paris, est chancelier [30] de la reine Eléonore et donc membre de sa cour comme Louis du Perreau, frère probable de Marguerite Perreau (belle-sœur de François), et Jacqueline de Rymerswael. Louis d'Isque apparaît dans la liste de bénéficiaires de pensions diverses pour services rendus au roi en 1516[31], ce qui montre bien qu'il fréquente aussi l'entourage royal.

Nous avons vu que les deux réseaux familiaux des Perreau et des d'Isque se sont trouvés inclus dans les réseaux politiques des Rohan et des Coligny, en relation étroite avec la cour royale. Il sera intéressant de chercher s'il existe de même des liens entre les familles alliées des d'Isque (Chaumont, Bièvre, Lamparé, Mornay, du Bec, Lenfant, etc.), ces mêmes réseaux et d'autres encore qui n'apparaissent pas ici. Pour le moment, à partir de l'étude rapide de la pierre tombale vexinoise d'un homme de foi, d'une origine qui paraissait obscure, on a commencé à percevoir que cet homme était l'un des chaînons d'un ensemble de réseaux, à la fois témoins et acteurs de la révolution religieuse qui parcourt l'Europe au XVI^e siècle.

La tombe de Jacques de Perreau à Magnitot (suite 3) Ascension familiale et débuts du protestantisme (XV^e-XVI^e s.)

Charles de LESPINAY, juin 2003

ANNEXE

Description des dalles funéraires de Jehan d'Isque

et de Jacques de Perreau (début XVI^e siècle)

Chapelle de Magnitot

(commune de St-Gervais, canton de Magny-en-Vexin, Val d'Oise)

Il s'agit de deux grandes dalles épigraphes³² calcaires de forme rectangulaire ciselées à plat et situées de part et d'autre de l'autel de la chapelle de Magnitot, **celle de Jehan d'Isque** à droite et **celle de Jacques de Perreau** à gauche.

Dans la description qui suit des épitaphes sur bandeau, qui entourent les dalles sur trois côtés, l'écu vide indique la place de l'écu aux armes du défunt coupant le texte. Le cercle indique la représentation figurée des quatre évangélistes, faite au milieu d'un cercle et située aux quatre coins des deux dalles funéraires.

On parlera de tête, de côtés et de base ou de pied pour ces deux pierres tombales, les défunts étant représentés « debout » dans un décor architectural religieux.

Nous nous consacrerons surtout à la description de la dalle funéraire de Jacques de Perreau, objet de ce dossier, comparée à celle de Jehan d'Isque et à d'autres de même époque, ou plus anciennes.

1. Jehan d'Isque

La gravure de cette pierre tombale (201 x 93 cm), réalisée après 1504, date du décès, correspond, par son style archaïque, aux pierres tombales d'époque antérieure. La pierre calcaire a souffert de l'humidité et des concrétions calcaires sont en train de faire disparaître une partie des ciselures. Des mesures conservatoires d'urgence s'imposent.

Vue partielle de la dalle de Jehan d'Isque



Épitaphe :

Côté droit : O Cy gist noble home Jehan de Isque en son viuant cheuallier et seigneur dudit lieu de Isque O

Base : *et magnitot et de omeruille le quel ala*

Côté gauche : O de vie a trespas le XX^e jour dauril lan mil cinq cens et quatre apres pasques. Priez dieu pour son ame O

Transcription :

Cy gist noble homme Jehan d'Isque, en son vivant chevalier et seigneur dudit lieu d'Isque, de Magnitot et d'Omeruille, lequel alla de vie à trépas le 20^e jour d'avril l'an 1504 après Pâques. Priez Dieu pour son âme.

Commentaires :

La date de 1504 ne correspond pas à celle donnée dans d'autres documents, qui mentionnent 1505 comme l'année de la mort de Jehan d'Isque.

Le défunt est représenté dans un cadre architectural religieux, sacré, comme s'il était debout sous une voûte, devant une ouverture ou dans une stalle. Cependant, sa tête repose sur un coussin, ce qui montre qu'il est considéré aussi comme couché. Cette double position est curieuse mais non exceptionnelle, comparée à d'autres dalles funéraires connues. Tête nue, les yeux ouverts, mains jointes, il est en tenue de chevalier^[33], en armes (l'épée à sa gauche, la dague à sa droite), avec ses deux gantelets au côté droit, un lion aux pieds et son heaume emplumé posé sur le sol à sa gauche. La tête et les mains sont gravées sur une plaque de marbre blanc incrustée dans la pierre tombale. Les autres inclusions (la croix du blason, répété cinq fois, deux fois dans le texte et trois fois sur le personnage : sur ses épaules et sur le devant de son pourpoint ou tabard), si elles ont existé, devaient être en cuivre. Celui-ci, facile à enlever, a pu être récupéré à une époque récente.

Aux quatre coins de la dalle, les quatre évangélistes (Jean, Luc, Marc et Matthieu) sont représentés dans un cercle par une symbolique conventionnelle : l'aigle pour Jean, le taureau ailé pour Luc, le lion ailé pour Marc, un ange pour Matthieu, chacun tenant un rouleau de parchemin représentant un évangile. La même disposition et la même symbolique seront reprises pour la dalle de Jacques de Perreau : en bas à gauche le taureau, en haut à gauche l'aigle, en haut à droite l'ange et en bas à droite le lion.

Comme dans les dalles funéraires du siècle précédent, le défunt est accompagné d'anges et « d'orants » (un abbé et un évêque, qui peuvent être les saints patrons du défunt, intercesseurs auprès de Dieu pour le salut de son âme), représentés sous forme de statues qui prient pour son salut dans de petites chapelles ou niches étagées sur les piliers, de chaque côté de lui, surmontées d'un clocheton ou pinacle. Cette iconographie, classique ^[34], ne sera pas entièrement reprise sur la dalle de Jacques de

Perreau qui, cependant, comporte la symbolique ancienne de l'élévation de l'âme, absente de la dalle de Jehan d'Isque.

2. Jacques de Perreau

Cette pierre tombale (200 x 94 cm) semble avoir été copiée sur la précédente. Son style est archaïque pour le début du XVI^e siècle, puisqu'elle est **postérieure à 1528, date du décès**. La pierre calcaire utilisée est de meilleure qualité et mieux conservée que celle de Jehan d'Isque. Les décors, très nets, sont cependant plus simples et moins affinés.



Épitaphe :

Côté droit : O Cy gist noble hmē Jaques de perreau en son viuāt s' de cattillon et O

Base : panetier ordinayre du

Côté gauche : O roy de frāce & dāgleterre lequel tšpassa le XIII^o Jor de Jāuier m.V^c.XXVIII O

Transcription :

Cy gist noble homme Jacques de Perreau, en son vivant sieur de Cattillon et panetier ordinaire du roy de France et d'Angleterre, lequel trespassa le 14e jour de janvier 1528.

Commentaires :

La date correspond à celle donnée par René de Bruc en 1638, un siècle après. La mention « Cattillon » est une erreur de gravure pour « Castillon » (aujourd'hui « Châtillon »). En outre, la mention « panetier ordinaire du roy de France et d'Angleterre » paraît erronée et confondre deux activités du défunt, mort en exercice : panetier du roi de France et ambassadeur auprès du roi d'Angleterre. On remarquera que certaines lettres sont collées à celle qui précède : « hmē » pour homme (le h est imbriqué dans les deux premiers jambages du m), de, pe, pa, dā, et que plusieurs mots sont abrégés : hmē (homme), vivāt (vivant), Frāce (France), etc., outre l'écriture identique du v et du u (sauf parfois en début de mot). L'absence de majuscule est habituelle. Souvent les « j » sont écrits en caractère majuscule en début de mot. De telles observations sont courantes dans les manuscrits des XV^e et XVI^e siècles.

Comme pour la pierre tombale précédente, le texte (la base des lettres toujours tournée vers l'intérieur) court sur un bandeau tout autour de la dalle sur les côtés et au pied de celle-ci, la tête étant libre de texte. Il part du côté droit (à gauche du personnage) et se termine du côté gauche (à droite du personnage). Il est coupé aux quatre coins par un cercle contenant une représentation figurée d'un des quatre évangélistes. Au milieu de chaque grand côté, le texte est en outre coupé par un écu aux armes du défunt, orienté vers le pied de la dalle. La dalle ne comporte pas d'incrustations en marbre blanc mais elle a pu comporter des inclusions de cuivre dans l'écu du personnage, répété cinq fois (deux dans le

texte, un sur le devant du pourpoint ou tabard, un sur chaque épaule). L'écu du défunt comporte un chevron avec une coquille saint-jacques en pointe. La coquille saint-jacques est à la fois une référence au prénom (et au saint patron) du défunt et à sa piété.

Les quatre évangélistes sont représentés par leur symbole dont la tête est surmontée d'une auréole ou nimbe. Chacun tient une bande de parchemin déroulé, représentant le texte d'un évangile. On reconnaît facilement à la base de la dalle, à gauche, un taureau ailé, symbole de Luc, et à droite semble-t-il le lion ailé de Marc. En haut à droite est bien visible l'ange de Mathieu et à gauche l'aigle de Jean, moins net. Les quatre représentations, ainsi que celles des anges en tête de la dalle, sont ailes éployées (ouvertes), prêtes à l'envol.

Les quatre évangélistes



Contrairement à la pierre tombale de Jehan d'Isque, il n'y a pas de représentations d'orants, mais le cadre architectural religieux est le même, en plus simple (position du défunt sous un arc de voûte trilobé, comme s'il était debout au milieu d'un passage, d'une baie ou dans une stalle). Il est possible que les quelques différences entre les deux dalles marquent une différence de statut entre les deux hommes (**Jacques de Perreau a été anobli**), mais ce n'est pas sûr car les fonctions de Jacques de Perreau auprès des rois de France et d'Angleterre le plaçaient à un haut niveau dans la hiérarchie sociale. On peut faire remarquer simplement que les deux dalles funéraires ont été gravées à quelques années d'intervalle, probablement par des sculpteurs différents, le second ayant copié le premier en simplifiant les thèmes représentés, quoique travaillant avec une grande minutie.

Le défunt est présenté tourné vers l'observateur, debout, tête nue, les yeux ouverts, en orant (mains jointes) et en tenue de chevalier (cotte de mailles, armure, épée, poignard, heaume, écu personnel ou familial sur le devant, sur les épaules et, certainement, dans le dos, non visible), avec un lévrier aux pieds (symbole de fidélité), le heaume emplumé étant posé sur le sol. Il tient ses armes à la ceinture : à sa gauche l'épée en partie cachée dans les plis du tabard, et à sa droite le poignard accompagné d'un gantelet métallique. Le costume ainsi que les éléments d'armure et d'armement sont très détaillés, comme on le voit par exemple avec les rivets de genouillère, les jonctions des différentes pièces, les solerets (protection des pieds), ou simplement les plumes du heaume ou encore son crochet d'attache.



L'élévation ou re-naissance de l'âme

Deux anges nus et ailés, jouant de la flûte (ou sonnant de la trompe), surmontent la tête du défunt de part et d'autre. Entre ceux-ci et au dessus de la tête se trouve représenté le thème de l'élévation de l'âme, selon des conventions qui remontent à l'art byzantin mais aussi aux origines de

l'art chrétien occidental[35] : dans une petite chapelle ressemblant à un temple antique, figurant le sanctuaire divin du ciel ou paradis (à l'image du tabernacle des églises), Abraham auréolé est assis et tient sur les genoux un enfant nu émergeant de son giron[36] (réceptacle formé avec le tissu de son vêtement), image de l'âme du défunt en train de renaître entre les mains de son père du ciel.

3. Eléments de comparaison

Rares sont les travaux sur l'iconographie funéraire de cette époque[37]. Quelques éléments de comparaison se trouvent, en ce qui concerne le Val-d'Oise, dans les mémoires et le *bulletin de la Société Historique et Archéologique du Val d'Oise*.

On pourra tout d'abord citer la dalle funéraire en cuivre de **Guillaume Guillemère[38]**, prieur de Notre-Dame d'Argenteuil, décédé en 1490, et qui se trouve être, par un étonnant hasard, **originaire de la paroisse Saint-Léonard de Corbigny (en Nivernais) comme les Perreau et cousin de Jacques de Perreau[39]**. Parmi les éléments de comparaison à retenir, notons la position debout du défunt au milieu d'une baie ou stalle, les mains jointes, les yeux ouverts, deux lévriers aux pieds, avec au dessus de la tête une représentation de Jésus ou d'Abraham auréolé et assis portant dans son giron le corps naissant d'un enfant, image de la renaissance de l'âme du défunt, encadré par des anges ailés, avec aux quatre coins une représentation ailée des quatre évangélistes.

La dalle funéraire de Jean du Perchay (décédé en 1280) est beaucoup plus ancienne[40] et assez différente de nos exemples précédents. Elle est quasi identique à d'autres dalles de même époque ailleurs en France (vêtement, position du corps et de l'épée, etc.) comme par exemple celle dite de Guillaume Taillefer d'Angoulême (mort en 1028) trouvée dans l'abbaye Saint-Cybard d'Angoulême, et datée du XIVe siècle. On y retrouve cependant en particulier l'arc ogival trilobé qui encadre la tête du défunt, le chien ou lévrier couché aux pieds de l'homme en cotte de mailles, celui-ci debout les yeux ouverts dans une chapelle, mains jointes, surmonté de deux anges ailés. Sur d'autres dalles funéraires de même époque, que l'on peut voir au Musée du Louvre (Aile Richelieu, gisants gothiques), on retrouve les anges thuriféraires encadrant la tête de la défunte (Agnès de Dompierre, dame d'Aubin, épouse de Guillaume de Fontaine, morte en 1313) ou la foule de détails religieux et la finesse de la gravure en dentelle (Jean Casse, chanoine et chancelier de la cathédrale de Noyon, mort en 1350) préfigurant les dalles du XVe siècle.

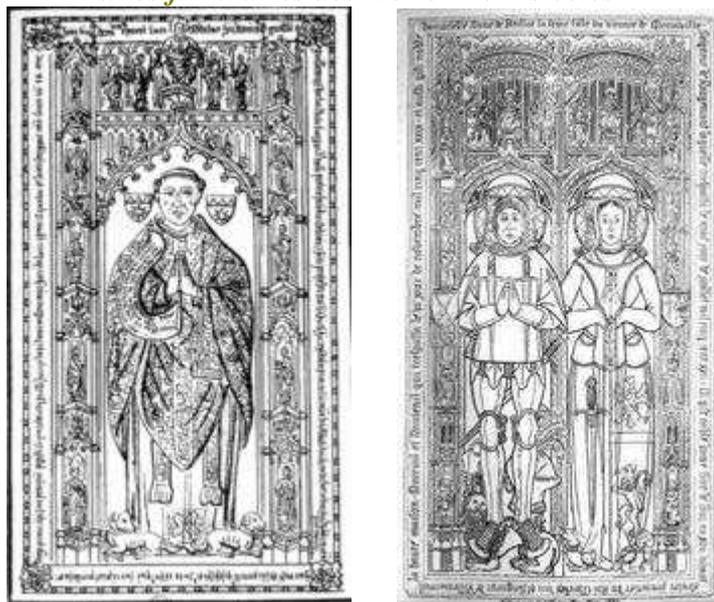
Deux autres dalles funéraires situées dans l'église de Piscop (Val d'Oise), de la deuxième moitié du XVIe siècle, offrant des éléments de comparaison supplémentaires, ont été remarquablement étudiées par Madame Hartmann[41]. Il s'agit des dalles funéraires de la famille Bracque (Robert Bracque, son frère François de Bracque, ainsi que leurs épouses), chacune représentant un couple : d'une part un chevalier en armure à dextre (à gauche de l'observateur) et d'autre part une femme en robe à senestre (à droite de l'observateur). Les hommes ont au pied un lion, symbole de force. Le style est assez différent de celui des dalles de Magnitot mais on y retrouve en grande partie la même symbolique et les incrustations en marbre des visages et des mains (comme pour Jehan d'Isque). Il manque cependant les représentations des quatre évangélistes et le thème de l'élévation de l'âme. On pourra se reporter à l'étude d'Eliane Hartmann dont le texte conviendrait aussi bien aux dalles de Magnitot. La dalle funéraire de Jehan d'Isque et celles des deux frères Bracque sont les seules connues du Val d'Oise avec incrustations de marbre.

On peut ajouter, parmi les nombreuses pierres tombales françaises gravées et connues des XVe - XVIe siècles, les deux dalles provenant de la chapelle du château de Montry (près de Meaux), classées en 1910. On y retrouve la même inspiration et le même style archaïque. La première concerne Abel de Buz, décédé en 1529, panetier du roi Charles VIII (+ 1498), et son épouse Anne de Reilhac, décédée en 1522. **Abel de Buz, panetier du roi, est un « collègue » de Jacques de Perreau, décédé un an après lui.** La dalle représente les deux époux côte à côte, chacun dans un décor de chapelle, l'homme à dextre, la femme à senestre, mains jointes, la tête encadrée dans un arc ogival trilobé, avec son âme en élévation sous forme d'un enfant nu naissant dans un tissu tendu entre les mains d'un personnage assis et auréolé (Jésus ou Abraham). L'homme, en tenue de chevalier, a un lion aux pieds, alors que sa femme a deux levrettes, symboles de fidélité. Ils sont tous deux couverts de leur blason, pour l'homme sur le devant et les épaules de son tabard, pour la femme sur le devant de la robe. L'ensemble obéit aux mêmes règles symboliques que les dalles précédemment citées. Cependant, comme sur la dalle de Jehan d'Isque, les défunts sont à la fois debout dans une chapelle et couchés, un coussin sous la tête. La seconde dalle, de gravure assez

fruste, concerne Claude II de Reilhac (1553-1595), représenté en armure selon un style qui s'apparente à celui du XV^e siècle, le heaume emplumé à ses pieds à gauche et les gantelets à droite comme dans les autres représentations citées. Il n'y a plus de lion ou d'élévation de l'âme. En outre, l'épée est portée au côté droit contrairement aux autres exemples donnés, le défunt étant peut-être gaucher.

Ces diverses dalles, issues d'ateliers spécialisés, sont à la fois les témoins d'un art consommé et de conventions stylistiques souvent archaïques par rapport aux époques de leur réalisation. Elles ont en outre été réalisées pour porter un message aux vivants des générations ultérieures. Pour ces raisons, elles sont une source de réflexion pour les observateurs, qu'ils soient ou non croyants. Il est important de pouvoir les décrire, les interpréter et les faire parler le plus possible avec l'aide et au profit des diverses disciplines concernées : archéologie, muséographie et conservation, histoire de la société, de l'art, de l'architecture et des religions, généalogie, héraldique, etc.

Dalles funéraires des XV^e et XVI^e siècles



[1] « Epigraphes », c'est-à-dire avec inscription. Ce sont les seules dalles funéraires qui subsistent dans l'actuelle chapelle. Elles sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

[2] C'est-à-dire, ici, en armure, cote de mailles, etc.

[3] La description et le commentaire de ces deux dalles et de leur iconographie justifieraient un article à part. Nous en ferons une description succincte en annexe.

[4] Il pourrait s'agir soit d'une erreur d'interprétation du graveur : **la rose des armes des Perreau** étant confondue avec une coquille Saint-Jacques, soit d'un choix : rappelant le prénom du défunt (et son saint patron) et symbolisant peut-être aussi la piété connue du défunt.

[5] B.N., Mss.Fr., Cabinet de d'Hozier, vol.266, dos.7146.

[6] J. Depoin, *Cartulaire de St-Martin de Pontoise*, p.395 ; R. Vasseur, F. Waro, article sur Omerville dans *Mémoire de la Société Historique et Archéologique de Pontoise*, 1987.

[7] La tante et la cousine germaine de Jacques de Perreau portent aussi le prénom de Marguerite (voir tableau 1).

[8] Bibliothèque nationale : Dossiers Bleus vol.517 [Fr.30062] dos.13505 ; Cabinet de d'Hozier vol.266 [Fr.31147] dos.7144, 7145, 7146 ; Fr.7853 fo.1680, et aussi *Le Laboureur, Mémoires de Castelnau*, t.III, 1731.

[9] Archives départementales de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire [E 3174], Archives municipales de Nantes, Bibliothèque Royale de Bruxelles.

[10] Jean Kaulek, *Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542)*, Paris, Félix Alcan éditeur, 1885.

- [11] Cependant, les généalogistes du XVIIe siècle ont tenté de rattacher Madeleine Laurens (alias « de Laurento » en latin) à la famille nivernaise noble de Loron ou Lauron, ce que semblent démentir les documents d'archive.
- [12] Jean Kaulek (*op.cit.*, 1885), dont le travail est très sérieux, en doute fortement à cause des erreurs présentes dans la généalogie publiée par Le Laboureur. Mais, ni Le Laboureur ni Jean Kaulek ne connaissent l'existence de Jacques de Perreau, même si Louis de Perreau est crédité d'un frère aîné par les sources anglaises étudiées par Jean Kaulek. Cependant, les autres sources semblent bien confirmer la filiation proposée ici. De nombreuses questions restent non résolues sans une étude systématique et critique des sources disponibles et des hypothèses, qui n'a pas été faite pour le moment.
- [13] Jacques de Bourgogne (ca.1520-1557 Strasbourg), ami de Calvin, veuf de Yolande de Bréderode (1525-1553), converti dès 1545 à la Réforme comme ses frères François, ancien protonotaire apostolique, et Jean, tous trois persécutés aux Pays-Bas pour leur religion (cf. P. van Kerrebrouck, *Les Valois*, Villeneuve d'Ascq, 1990, pp.641-642).
- [14] Voir Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t.III, 1731, p.200.
- [15] Bibliothèque nationale, Dossiers Bleus vol.517 [Fr.30062] Perichon-Perrinot dos.13505 Perreau, fo.13.
- [16] La pratique d'ajouter une particule devant le patronyme d'une famille noble sans particule se généralise au cours du XVIIIe siècle, comme le montrent de nombreux cas répertoriés à travers les actes d'ancien régime, dans des régions aussi éloignées que la Bretagne et la Franche-Comté (et la Bourgogne dont dépend Corbigny).
- [17] Paroisse de Fay.
- [18] Presque toute la génération de Jacques de Perreau (Jacques, Marguerite, Louis, et leurs cousines Marguerite et Léonarde) est entrée dans la noblesse, soit par anoblissement soit par mariage, ce qui n'est probablement pas une coïncidence.
- [19] Noter cependant que les rois d'Angleterre de cette époque, quant à eux, se titrent depuis Henry VI « rois d'Angleterre et de France ». Jacques de Perreau aurait-il été panetier du roi d'Angleterre ? Les missions exécutées pour le compte du roi de France et l'octroi dans ses armes d'un franc canton semé de fleur de lys semblent montrer que cela n'était pas le cas. Nous n'avons pas trouvé cependant de mention de Jacques de Perreau comme panetier du roi de France (ou du roi d'Angleterre)...
- [20] Bibl.nat., ms. fr. 10.406, f° 70 et 72 verso. Sources communiquées par Jean-Philippe Gérard, Société d'histoire et d'archéologie du Vexin et du Val d'Oise.
- [21] Jean Kaulek, *op. cit.*, Introduction,
- [22] Seigneur de Boisguérout ou Bois-Gros, chef de la branche aînée de la famille normande des d'Espinau-Saint-Luc.
- [23] Par conséquent sa « tante par alliance ».
- [24] D'après le généalogiste breton René de Bruc, en 1638, B.N., Mss.Fr., Cabinet de d'Hozier, vol.266, dos.7146. Par sa femme Anne, princesse de Rohan, dame de Blain (+1529), qu'il épouse en 1516, Pierre de Rohan-Gié (+1526) est le suzerain des Lespinay. Anne est la cousine germaine de la duchesse Anne de Bretagne. Quant à son mari, il est lui-même cousin germain de Jean du Chaffault, premier mari d'Anne de Saint-Marsault. A la suite d'Anne de Rohan, sa bru Isabeau de Navarre, épouse de René de Rohan (+1552), continuera de prendre en main les intérêts de Louis du Perreau et de la descendance du trésorier déchu.
- [25] Le signe [=] est une convention en *ethnologie de la parenté* pour désigner les relations matrimoniales en général, à travers ou non un mariage « régulier ». Les généalogistes utilisent plutôt le signe [x] qui symbolise le mariage légal mais non l'union « libre ». On trouvera aussi l'abréviation « ép. » pour « épouse un tel ou une telle ». Les dates d'alliance marquées ne sont pas toujours celles de la cérémonie religieuse mais parfois celles du contrat de mariage, antérieur à la cérémonie.
- [26] Petit-fils de Pierre de Rohan-Gié et d'Anne de Rohan, fils de René de Rohan et d'Isabeau de Navarre.
- [27] Voir : Marquise de Lespinay, *Pierre de Lespinay et les débuts du calvinisme à Blain*, Chantonnay, Gaultier [1939], p.26.

Famille de Perreau

Blason

D'or à la bande sable accompagnée de 3 corbeaux de même

(aveu par Jacques, seigneur du Bouquin, 1598)

D'or, au chevron d'azur accompagné de 3 roses de gueules

(d'après les *Mémoires de Castelnau*).

A sujet de la famille de Perreau, Adolphe de Villenaut écrit dans son *Nobiliaire du Nivernois* * :

«Jean Perreau, écuyer, seigneur du Bouquin (commune de Chaumot), dont hommage en 1535; vend un moulin "parse" [paroisse] Lurcy-le-Bourg en 1559. Eut **Jacques [I de Perreau]**, écuyer, seigneur du Bouquin et de Chaumot (canton de Corbigny), dont hommage en 1575, époux de **Marie de La Varenne**, dame du Parc (commune de Dun-les-Places) et du Marais "pie" [abréviation] (commune de Lurcy-le-Bois), dont :

1. Charles [de Perreau], écuyer, seigneur de Chaumot, épousa Françoise de Chollet, dont plusieurs enfants baptisés à Lurcy-le-Bois de 1589 à 1600;

2. **Jacques [II de Perreau]** dénombre, en 1415 [1598 ?], **la seigneurie de Vignes-le-Bas** (commune de **Neuffontaines**) **qu'il avait eue de Charlotte de La Varenne, sa tante**; épousa en 1603 **Louise de Carroble**, dont :

a - Charlotte [de Perreau], **dame de Vignes**, épousa en 1627 Charles de Bonin [Bony] **;

b - Bénigne, dame du Bouquin, épousa, en 1642 Gabriel de Bonin, frère de Charles.»

** *Le nom s'écrit : Bonin, de Bonin et de Bony. Cette dernière forme, usitée depuis la fin de XVIIe siècle, doit être une corruption bizarre du nom de leur seigneurie «Bouy» (Yonne), leur venant des Bricquemault (p. 429).*

Sources de l'auteur : Dossier bleu, 517; D. Caffiaux, 1234; Carrés de d'Hozier, vol. 489; Marolles, Inventaire; Mémoires de Castelnau, III, 200. Teste, Notice sur Vignes-le-Bas; Marillier, Corbigny; Archives Nièvre, B, E; Regitres paroissiaux de Corbigny, Cervon, Lurcy-le-Bourg.

**Nobiliaire de Nivernois par Adolphe de Villenaut, 2ème volume, Vallière, Nevers, 1900. Numérisé par Gallica. [Fichier pdf pp. 429-650-651.](#)*

Jacques I et II de Perreau

Jacques de Perreau [Jacques I], seigneur du Bouquin (1), avait eu de sa femme, **Marie de La Varenne**, un fils nommé Jacques, comme lui. Ce fils [**Jacques II de Perreau**] fut **marié par contrat du 17 octobre 1603** à demoiselle **Louise de Carroble**, fille de défunt noble seigneur Louis de Carroble, écuyer, seigneur du Plessis, et de défunte Gilberte de Meung, dite de La Ferté.

Louise contracta son alliance sous l'autorité de Jacques de Meung, écuyer, seigneur de la Ferté et de

Challement, son oncle et tuteur, et de Philibert de Carroble, écuyer, seigneur de la Mothe, son oncle et curateur, qui était aussi oncle par alliance du marié.

A l'occasion de ce mariage, **Charlotte de La Varenne** fit donation entre vifs à son neveu Jacques de la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, et «même de la maison entière de Vignes, granges, étables, colombier, jardin, verger et pourpris d'iceux, ainsi que le tout s'étend et comporte, sous la seule réserve de l'usufruit.»

(1) *Le dénombrement fourni par Jacques de Perreau en 1598 pour la seigneurie du Bosquin et de Chaumot était orné d'un écusson d'or à la bande de sable accompagnée de trois corbeaux de même, deux en chef montant le long de la bande et un en pointe. Les Perreau ne prirent que plus tard le chevron d'azur et les trois roses de gueules. (T. de Nevers, col. 170. E. de Soult [?]).*

Source : Alexandre Teste, *Notice sur Vignes-le-Bas*, publiée dans le BSNLSA, Nevers, 1894, pp. 227-228.

Les de Perreau en procès durant 50 ans avec les de Busset

«Le **5 novembre 1621**, le fief de **Vignes-le-Bas** ou de la Varenne fut saisi à la requête du comte de Busset et de sa femme [Louise de Montmorillon], pour défaut de foi et hommage non faits pour droits et profits non payés et pour dénombrement non baillé. Cette saisie indique que le fief consistait alors en cens, rentes, bordelages, prés, terres, bois, buissons, vignes et moulin. Le sergent, nommé Loup Perdrinx, qui opère la saisie, signe son procès-verbal d'une croix.

Par un autre exploit, en date du **9 octobre 1622** le comte et la comtesse de Busset font déclarer à Louise de Carroble, veuve de Jacques de Perreau et tutrice de Charlotte, Bénigne, Isabelle, Antoine, Louise, et Gabriel, ses enfants, qu'ils ne pouvaient accepter l'acte de foi et hommage fait en leur absence si au préalable elle n'exhibait le titre en vertu duquel sa fille Bénigne, héritière de Charlotte de La Varenne, possédait de nouveau la dixième partie du fief, abandonnée précédemment à différents légataires. **Toutes ces formalités ont lieu peu après la mort de Jacques de Perreau,**

En 1647, le fief de Vignes-le-Bas appartient à Charlotte et à Bénigne de Perreau, qui avaient épousé les deux frères, Charles et Gabriel de Bony [Bonin]. Le premier était mort à cette date. Il prenait la qualité d'écuyer et avait le grade de capitaine de cavalerie. Son frère, qui vivait toujours en 1647, était aussi capitaine de cavalerie et avait le titre de chevalier.

Les deux dames de Bony, Charlotte, agissant tant en son nom que comme ayant la garde noble de ses enfants, et Bénigne aussi pour son propre compte, mais avec l'autorisation de son mari, firent, le 11 février de cette même année 1647, dresser acte par le notaire Desmoulins des formalités accomplies par elle pour s'acquitter des foi et hommage qu'elles devaient **«à Mme Louise de Mommorillon [Montmorillon], comtesse de Vésigneux, à cause de leur fief mouvant de la seigneurie de Vignes-le-Haut».**

Il est dit dans cet acte qu'à cet effet,

«après avoir togué à la porte et avoir attendu l'espace d'une heure, personne ne s'étant présentée, elles se sont prostituées (1) et mises à genoux au-devant de la grande porte dudit château (de Vignes) et baisé le verrouil de ladite porte, déclarant à haute voix : Nous sommes ici venues et en effet faisons foi et hommage à madite dame la comtesse, à cause de notre château et héritages que portons en fief d'elle, avec serment de fidélité et protestation de fournir notre dénombrement dans le temps de la coutume. Voir s'il plaît à Mme la comtesse nous faire signifier et mander de venir faire autre foi et hommage d'y satisfaire

